

Après avoir reçu les représentants des salariés de MORY-GLOBAL du Loiret, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Emmanuel Macron, ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche, et Michel Jau, préfet du Loiret, préfet de la région Centre-Val de Loire.

Dans le courrier qu'il leur a adressé, il écrit notamment :

« Comme vous le savez, la décision du tribunal de Bobigny qui se traduit par la liquidation de l'entreprise MORY-GLOBAL avec poursuite de l'activité jusqu'au 30 avril est très lourde de conséquences.

Elle se traduit, en effet, par 2 200 licenciements qui viennent s'ajouter aux 2 800 licenciements qui ont déjà eu lieu, il y a deux ans, au sein du groupe qui était alors dénommé MORY-DUCROS.

Ce sont donc 5 000 emplois qui auront été détruits en peu de temps.

Cet état de choses suscite chez les salariés des questions qui ne peuvent rester sans réponse : comment a-t-on pu en arriver là alors qu'un actionnaire avait repris l'entreprise dans des conditions alors définies et avec des aides publiques ? Il m'apparaît qu'une grande vigilance doit être exercée par les pouvoirs publics quant aux responsabilités de ce désastre.

Pour m'en tenir au département du Loiret, dont je suis l'élu, ce sont 66 emplois qui vont disparaître à Ormes, 113 à Artenay et 41 à Montargis.

Je note que ces salariés sont pour la plupart d'entre eux en cours de carrière et peuvent se prévaloir d'une réelle ancienneté : ainsi, à Ormes, l'âge moyen est de 47 ans et l'ancienneté moyenne au sein de l'entreprise est de dix-huit ans.

J'ai rencontré les représentants de ces salariés.

Ceux-ci m'ont indiqué qu'ils étaient très attachés à bénéficier d'un plan de sauvegarde de l'emploi de même nature que celui qui a été décidé pour leurs 2 800 collègues licenciés précédemment, et aux mêmes conditions aussi bien pour ce qui est des primes légales que des primes supralégales.

Ils ne comprendraient pas qu'il en soit autrement.

Ils souhaitent en outre la mise en place de cellules de reclassement efficaces leur permettant de retrouver un emploi, de bénéficier d'une formation débouchant sur un emploi ou de mener à bien un projet personnel.

Enfin, il est clair que l'activité qui était celle des 5 000 personnes précédemment et de 2 200 personnes jusqu'à ce jour n'a pas pu brutalement disparaître. Elle a été – ou va être – reprise par des entreprises concurrentes. Aussi serait-il logique que celles-ci soient vivement incitées à embaucher en priorité les ex salariés de MORY-GLOBAL pour faire face au surcroît d'activité qui sera inéluctablement entraîné pour elles par la liquidation de MORY-GLOBAL.

Je vous serais reconnaissant pour tout ce qui pourra être fait en ce sens sous votre impulsion par les services de l'État. »

>> [La République du Centre du 11 avril](#)

.